

# BULLETIN de l'académie de RENNES

# SNU!EP

LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL



Mars 2025

[www.rennes.snuep.fr](http://www.rennes.snuep.fr)

## 10 juin 2025 à Rennes

### Stage new management

« Comment joindre l'inutile au désagréable, management public, management toxique ». Participation exceptionnelle de Paul Devin, président de l'Institut de Recherches de la FSU au lycée Coëtlogon.

Les points abordés : l'obsession de l'évaluation, la rémunération au mérite, la mise en concurrence, la réduction des coûts...

Pour vous inscrire :

<https://rennes.snuep.fr/pourquoi-joindre-lutile-au-desagreable-management-public-management-toxique/>

## L'éducation nationale ou l'armée : les choix budgétaires du gouvernement

L'entretien calamiteux et humiliant subi par le président Zelenski le 28 février dernier dans le bureau ovale a provoqué une agitation sans précédent dans les capitales européennes. Cela n'est pas sans conséquence sur nos « simples » conditions d'enseignants. Depuis la prise de conscience du retrait annoncé des Américains de la défense européenne, nos responsables politiques, le président Macron en tête, oublie la question de la dette qu'ils opposaient jusqu'à lors aux besoins et exigences de l'école. Au sortir du sommet qui a réuni les 27 pays

membres de l'UE, E. Macron, son gouvernement, ainsi que la grande majorité des députés, se sont félicités de cette course à la guerre. Toutefois cela ne sera pas sans effet sur les perspectives de notre société : alourdissement de l'austérité, nouvelles attaques contre la sécurité sociale, poursuite de l'abandon de l'hôpital public, retraites encore une fois rognées. Notre école risque également de souffrir et de voir sa situation déjà fragile s'aggraver, tout cela pour financer les augmentations envisagées du budget de l'armée, avec un passage de 50 à 90 milliards

d'euros supplémentaires. Ce réarmement voulu et désiré par les gouvernements européens et le nôtre en premier lieu, sert avant tout l'industrie de l'armement à l'encontre des investissements dans le futur ou les biens communs tels que l'éducation ou la santé. Nous devons continuer à nous montrer vigilants et exigeants pour l'éducation nationale afin qu'elle redevienne la vraie priorité nationale et se rappeler la pensée de Mandela qui faisait de « l'éducation l'arme la plus puissante que l'on puisse utiliser pour changer le monde ».

## J'ai mal à mon lycée : point sur l'immobilier des lycées en Bretagne

**L'austérité décidée par le gouvernement Bayrou n'est pas sans conséquences pour la région. En effet les dotations nationales au budget régional seront en forte baisse cette année, réduisant ainsi par ricochet les investissements de la région.**

Ainsi, alors même que les services de l'immobilier reconnaissent que 40 % des établissements publics sont en état nécessitant des tra-

voux importants, le budget 2025 pour l'immobilier des lycées publics va baisser de 14 % par rapport à 2024.

Ces coupes inquiétantes se doublent d'un choix politique plus que contestable, les subventions pour les investissements immobiliers de l'enseignement privé ne baisseront eux que de 10 %.

D'ailleurs ne faut-il lire certaines décisions d'évolution de la carte des formations sous l'éclairage des choix

budgétaires ? Le Bac Pro environnement ne pouvait pas ouvrir au lycée public du Rheu car cela aurait nécessité des travaux trop coûteux dans une enveloppe en forte baisse mais ouvrira dans un lycée privé qui bénéficiera d'une aide à l'investissement.

**Pour la FSU l'argent public doit aller aux établissements publics, c'est la position qui a été réitérée lors des dernières instances.**

## Préparation de la rentrée : derrière les chiffres...

**La rentrée 2026 est en préparation depuis février sur le plan des moyens horaires et des ouvertures et fermetures de postes d'enseignants. L'administration pratique la politique du tableau excel en se basant sur les effectifs dans les établissements à la fin du mois de septembre.**

Dans les collèges et lycées généraux et technologiques cela provoque une saignée des postes inédite, et un maintien global des postes en lycées professionnels malgré une tendance à la hausse des effectifs.

Cette année nous avons remarqué dans beaucoup de lycées un nombre élevé de nouvelles inscriptions en cours d'année scolaire, pour différentes raisons (déménagement de Mayotte suite

au cyclone, déplacement d'équipages de la Marine Nationale de Toulon vers la pointe Bretonne à cause des tensions avec la Russie, fuites du privé suite à l'affaire Bettharam,...). Les directions académiques reconnaissent la réalité de ces augmentations d'effectifs, mais refusent aussi bien d'en donner le bilan global que d'en tenir compte pour la préparation de la rentrée. Ce sont plusieurs postes qui auraient pu être utiles et qui ne seront pas créés. Néanmoins il sera possible une fois les affectations Affelnet connues de demander des moyens sup-

plémentaires pour faire face au mieux à la réalité des effectifs. Ces moyens seront sous la forme de HSA, d'augmentation du nombre et de la taille des BMP, et/ou d'une augmentation de la dotation en AED. Ce ne sera bien évidemment pas satisfaisant mais ce sera nécessaire. Si jamais vous remarquez une hausse des effectifs dans votre établissement, nous vous conseillons de nous faire remonter la situation et les besoins de votre établissement afin que nous vous aidions dans les démarches pour récupérer plus de moyens.

**Agissons**  
**luttons**  
UN AUTRE LYCEE PRO  
EST POSSIBLE

**Après nombre de reculs et de tergiversations dues en partie aux multiples changements de ministres, le programme d'éducation à la vie affective, relationnelle (EVARS) a été adopté à l'unanimité jeudi 30 janvier 2025 au Conseil supérieur de l'éducation.**

La communauté éducative tout entière représentée dans le CSE s'est unie pour permettre à l'école de remplir toute sa mission d'éducation et donner un cadre légitime, protecteur aux enseignants et aux intervenants dans ces domaines sensibles. Ce programme concerne tous les élèves de la maternelle à la terminale (CAP compris), à raison de 3 séances par an. Il a pour objectif d'informer, de prévenir, d'accueillir la parole des enfants et adolescents sur les questions d'identité, d'intimité, de relation aux autres, de consentement, d'égalité, des risques encourus... Il s'agira d'accueillir les interrogations des élèves, de déconstruire les stéréotypes et de mieux comprendre les enjeux liés à la vie affective et sexuelle notamment pour les adolescents bombardés d'injonctions parfois très violentes sur les réseaux sociaux. Il est important de souligner que ce programme respecte l'évolution et la maturité des élèves selon leur classe et

âge et de contester toutes les accusations et « vérités alternatives » portées par des associations de parents proches des milieux traditionnalistes et ou d'extrême droite qui propagent des absurdités sur le programme EVARS. Il est important de se saisir de ce texte publié le 3 février dernier pour en comprendre sa portée et déjouer les tentatives de manipulations des associations aux desseins politiques et idéologiques. LA FSU 35 organise un stage de formation consacré à l'EVARS le 25 juin prochain à Rennes. Vous pouvez vous inscrire en nous contactant.

### **Fin d'année en terminales : peut-on m'imposer une méthode pédagogique ?**

Dans un certain nombre de lycées, des conseils pédagogiques sont convoqués pour essayer d'imposer des modules communs aux enseignant.es en charge des classes de terminales et ainsi d'imposer une « pédagogie d'établissement ». Mais doit-on obligatoirement accepter cette façon de faire ? La lecture du code de l'éducation est très claire à ce sujet :

« **Loi n°2005-380 du 23 avril 2005 - art. 48 (I) JORF 24 avril 2005**

*La liberté pédagogique de l'enseignant s'exerce dans le respect des programmes*

*et des instructions du ministre chargé de l'éducation nationale et dans le cadre du projet d'école ou d'établissement avec le conseil et sous le contrôle des membres des corps d'inspection.*

*Le conseil pédagogique (...) ne peut porter atteinte à cette liberté. »*

Ainsi, seuls les membres des corps d'inspection peuvent conseiller ou contrôler le contenu de nos séances avec les élèves, et le conseil pédagogique ne peut rien nous imposer.

La question des contenus se pose, les élèves auront théoriquement terminé le programme de Bac Pro puisque les examens seront passés. Si l'enseignant.e estime qu'il y a des notions à revoir ou à apprendre pour une meilleure réussite des élèves en BTS, il peut travailler sur ce sujet mais le code de l'éducation précise aussi :

**« L'acquisition d'une culture générale et d'une qualification reconnue est assurée à tous les jeunes, quelle que soit leur origine sociale, culturelle ou géographique. »**

Utiliser le mois de juin pour développer des thèmes de culture générale entre donc totalement dans nos missions.

**La FSU, et ses syndicats concernés dans le champ des ministères de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, de la Jeunesse et des Sports, prennent acte que l'offre du groupement MGEN/CNP répond de manière satisfaisante au cahier des charges de l'appel d'offre pour l'attribution du marché de la protection sociale complémentaire en santé des agent-es de ces trois ministères pour la période 2026-2030**

L'analyse du marché présentée à la Commission paritaire de pilotage et de suivi (CPPS) du 27 janvier 2025 va dans le bon sens. Nos trois périmètres ministériels ont échappé aux logiques purement commerciales de certaines startups et compagnies d'assurance.

La FSU est porteuse d'exigences fortes en matière de droit à la protection sociale, fondées sur les principes d'universalité, d'égalité et de solidarité. Elle revendique une prise en charge intégrale par la Sécurité sociale des

soins prescrits pour toutes et tous, sans distinction de situation professionnelle, d'âge, de lieu de résidence, de situation familiale, de rémunération ou de capacité de cotisation. « 100 % Sécurité des soins prescrits ! » demeure son mot d'ordre.

C'est dans cet esprit que la FSU a participé aux négociations sur la protection sociale complémentaire (PSC), tant au niveau interministériel que dans nos trois périmètres ministériels (Éducation nationale, Enseignement supérieur et Recherche, Jeunesse et Sport). Elle rappelle que cette réforme de la PSC n'est pas la sienne. Si elle a fait le choix de signer les accords relatifs à cette réforme, c'est par souci de défense des personnels, afin d'éviter une détérioration encore plus importante de leurs conditions de couverture, comme l'aurait entraîné l'application de l'ordonnance du 17 février 2021.

Aussi au regard du contexte d'attaques contre la Sécurité Sociale, de marchandisation

de la santé, et des problèmes persistants que pose cette réforme de la PSC, la FSU a décidé de s'abstenir lors du vote d'attribution du marché. Elle demeure extrêmement vigilante quant à la mise en œuvre concrète du contrat et suivra de près l'ensemble des évolutions. Elle sera au côté de tous les personnels pour les informer, les écouter et les accompagner pour faire face à toutes les difficultés qui apparaîtront dans la mise en œuvre de cette réforme de la protection sociale complémentaire, entendre et porter leurs revendications en matière de couverture santé.

La FSU réaffirme son engagement pour une protection sociale solidaire et universelle, sans découplage des versants santé et prévoyance, et poursuivra son combat pour une Sécurité sociale couvrant intégralement les soins prescrits.

**Communiqué de presse du  
24 mars 2025**

# SNU!EP



**LE SYNDICAT  
DE L'ENSEIGNEMENT  
PROFESSIONNEL**

RENNES

*Déterminé-es à gagner,  
défendre et proposer*